

Modification n° 1

No de la demande 24062-19-343 Base de données intégrée sur l'économie et les marchés financiers et application logicielle d'analyse

SUPPRIMER :

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères « techniques », « financiers » et d'évaluation.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

INSÉRER :

a. **4.1 Procédures d'évaluation**

- b. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. La procédure d'évaluation comporte plusieurs étapes, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, ce n'est pas parce que le Canada passe à une phase ultérieure que cela voudra dire pour autant qu'il a décidé que le soumissionnaire a réussi toutes les phases antérieures. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines phases de l'évaluation.
- c. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils externes ou à toutes personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe chargée de l'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- d. Autres délais à respecter au cours de la période de demande de soumissions :
 - i. **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa proposition ou s'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée non recevable.
 - ii. **Demandes de renseignements complémentaires** : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels) :
 - A. vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
 - B. communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitæ des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire,

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés par le Canada dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.

ÔTER :

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

INSÉRER :

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et conformément au barème de prix détaillé à la pièce jointe 1 de la partie 3.

3.

INSÉRER :

PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 BARÈME DE PRIX

1. Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière après l'avoir rempli.

Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix en incluant dans sa soumission financière pour chacune des périodes indiquées ci-dessous, les taux tout compris indiqués pour chacune des catégories de ressources désignées.

2. Les données volumétriques incluses dans le présent barème de prix sont fournies aux fins de détermination du prix évalué de la soumission seulement. Ils ne doivent pas être considérés comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans le présent barème de prix ne constitue pas un engagement de la part du Canada que l'utilisation future par le Canada des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données..

3. Les tarifs inclus dans ce barème de prix comprennent le coût total estimatif des déplacements et les dépenses de subsistance qui pourraient devoir être engagées pour les travaux décrits à la partie 7 de la demande de soumissions qui doivent être effectués, livrés ou exécutés dans la région de la capitale nationale (RCN) définie dans la *Loi sur la capitale nationale* (L.R.C., 1985, ch. N-4), disponible sur le site Web du ministère de la Justice (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-4/>).

4. En vertu de tout contrat subséquent, le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance que l'entrepreneur doit éventuellement engager pour tout déplacement des ressources dont il a besoin pour satisfaire à ses obligations contractuelles.

Coût total de possession sur 5 ans - Tableau

Élé men t	Description	Coûts - année 1	Coûts - année 2	Coûts - année 3	Coûts - année 4 optionnelle	Coûts - année 5 optionnelle	Total (taux ferme tout compris)
		A	B	C	D	E	F=A+B+C+ D+E

1	Mise en œuvre de la solution logicielle et des services connexes	\$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
2	Octroi de licences * (3 utilisateurs)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3	Formation	\$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
4	Garantie et contrat de maintenance	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5	Documents	\$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Total partiel par année (1+2+3+4+5)		\$	\$	\$	\$	\$	\$

Le soumissionnaire doit indiquer la devise _____

1. Le prix de la soumission doit être évalué comme suit :
 - a. Les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables en sus.
 - b. Les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane canadiens, les taxes d'accise, et les taxes applicables en sus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, à des fins d'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. À moins que la demande de soumissions exige expressément que les soumissions soient présentées en devises canadiennes, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en devises canadiennes aux fins de l'évaluation. Le taux donné par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions sera appliqué comme facteur de conversion aux soumissions présentées en devises.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat à une usine FAB ou à une destination FAB, le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les prix FAB de leur usine ou de leur point d'expédition et destination FAB. Les soumissions seront évaluées en fonction de la destination FAB.
4. Aux fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires ayant une adresse au Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis au Canada et les soumissionnaires ayant une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis à l'étranger.

INSÉRER :

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères d'évaluation financiers obligatoires

Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément au barème de prix détaillé à la pièce jointe 1 de la partie 3.

Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission la devise de sa soumission financière.

SUPPRIMER :

2.1.1 *Clauses du Guide des CCUA*

[4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence, Conditions générales supplémentaires

INSÉRER :

2.1.1 *Clauses du Guide des CCUA*

[4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence, Conditions générales supplémentaires

[2035](#) (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de services

[4004](#) (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES